

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MARS 2013

Membres du GIP présents :

Etat	La présidente du conseil d'administration, Mme Agnès BUZYN	
	Représentant de la direction générale de la santé	Mme COLCLOUGH
	Représentant de la direction générale de l'offre de soins	M. POURIAS
	Représentant de la direction de la sécurité sociale	Mme ARVIS
	Représentant du ministre chargé la Recherche et de l'Innovation	Mme DEVILLE DE PERIERE
		Mme Christine COSTE
INSERM		M. André SYROTA
CNRS		M. Stéphane EYCHENE
CNAMTS		M. Bruno DELFORGE
CCMSA		M. Hervé TREPPOZ
RSI		M. Pascal PERROT
LNCC		Mme Jacqueline GODET

FHF	M. André FRITZ
	M. Norbert IFRAH
FHP	M. Gérard PARMENTIER
FNCLCC	Mme Pascale FLAMANT
FEHAP	M. Marc PULIK
ARC	M. Jacques RAYNAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale a pu valablement délibérer.

N°	OBJET	TEXTE	RESULTAT DU VOTE
1	<u>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 octobre 2012</u>	<i>Vu l'article 4.8 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 octobre 2012.	Adoptée à l'unanimité
2	<u>Approbation de la modification de la convention constitutive de l'INCa</u>	<i>Vu la convention constitutive de l'INCa, signée le 30 mai 2005, modifiée par avenant le 27 décembre 2006,</i> <i>Vu le chapitre II de la loi N°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,</i> <i>Vu la délibération du conseil d'administration du 21 décembre 2012 proposant de modifier la convention constitutive de l'INCa</i> Après en avoir pris connaissance, l'assemblée générale approuve la convention constitutive modifiée et figurant en annexe de la présente délibération. Conformément à l'article D 1415-1-2 du code de la santé publique, ladite convention constitutive entrera en vigueur le jour de la publication au journal officiel de l'arrêté des ministères chargés du budget, de la recherche et de la santé, approuvant les modifications.	Adoptée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 29 Mars 2013

La présidente
Agnès BUZYN